



Saint-Mexant

Une commune en plein essor

*Bulletin
d'Information
Municipale*

Octobre 2023 - N°9

Notre nouvelle salle des fêtes



Mairie de St Mexant -1 place 27 Mai 1943 - 19330 SAINT MEXANT

Ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les mardi après-midi et jeudi après-midi

Ouvert le samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 55 29 30 03 - Fax 05 55 29 39 81 - mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

EDITO

Mesdames, Messieurs,

Chères Saint Mexantaises et chers Saint Mexantois,

Ce n'est pas un scoop : après une longue période de canicule, parfois pénible à supporter même si le soleil c'est mieux pour les vacances, voici la RENTREE !

Rentrée scolaire pour les petits, qui retrouvent enseignants et copains, rentrée pour le personnel aussi.

Rentrée, et nous l'attendions impatiemment, pour les entreprises qui travaillent à agrandir et embellir notre salle des fêtes. C'est avec le plus grand plaisir que nous programmons maintenant son inauguration. Nous pouvons désormais avoir un lieu de réunions et manifestations bien évidemment aux normes, mais surtout moderne et agréable.

Voici pour les bonnes nouvelles.

D'autres sujets restent plus préoccupants : l'inflation ne diminue pas et continue de provoquer des augmentations de plus en plus pesantes, tant au plan collectif (coût des travaux, de l'énergie, des denrées alimentaires pour la cantine...) qu'au plan individuel pour les ménages, tandis qu'en revanche les revenus ne progressent pas.

Les taux des crédits immobiliers sont beaucoup moins favorables qu'il y a encore un an ou deux, décourageant les investissements. Il faut espérer une amélioration pour voir repartir en particulier les constructions, ne serait ce que pour l'aboutissement de notre lotissement à POMPEYRIE.

Restons néanmoins positifs, l'équipe municipale se félicite d'avoir mené à bien, à mi-mandat, nombre de projets : livraison des ateliers municipaux, aménagement des abords de l'école, construction du local des chasseurs, lotissement POMPEYRIE 2, achat d'un terrain à POMPEYRIE, réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes, pour ne citer que les plus importants. Les travaux concernant le complexe sportif vont également bientôt démarrer.

Quelques autres projets devront être différés, en attendant des jours meilleurs, mais nous devons également veiller à préserver l'équilibre des finances municipales.

Quoi qu'il en soit, nous conservons tout notre enthousiasme et notre énergie au service de la commune et de ses habitants.

Nous vous souhaitons un bel automne.

Joëlle BLOYER
1^{ère} adjointe



Dans ce numéro

INFORMATIONS MUNICIPALES

◆ Ramassage des encombrants	p 3
◆ Evolution taxe foncière	p 4
◆ Entretien du cimetière	p 4
◆ Nouvelles activités	p 4
◆ Salle des fêtes - location	p 5
◆ Inauguration salle des fêtes	p 5

VIE SCOLAIRE

◆ Cantine à un euro	p 6
◆ Une rentrée scolaire réussie	p 6
◆ Nouvelles enseignantes	p 6

VIE SOCIALE

◆ Prime jeunes	p 7
◆ Journée Alzheimer	p 7
◆ Cérémonie commémorative	p 7

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

◆ Travaux de voirie	p 8
◆ Salle des fêtes	p 8
◆ Lotissement POMPEYRIE II	p 9
◆ Complexe sportif	p 9
◆ Local chasseur	p 10
◆ Règles de circulation	p 10

VIE LOCALE

◆ Chemins de randonnées	p 11
◆ Rencontres sportives	p 11
◆ Cimetière	p 12
◆ Acquisition foncière Pompeyrie	p 13
◆ Financement participatif	p 13

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

◆ Sections du foyer	p 14
◆ Le Bel Automne	p 15
◆ Marché de Noël	p 15
◆ Société communale de chasse	p 15

LIBRE EXPRESSION

Responsable de la publication :
Patrick BORDAS

(Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique)

Crédit photos : P.Bordas, P.Daubernard,
E.Dupas, P.Thomas, G.Bloyer

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

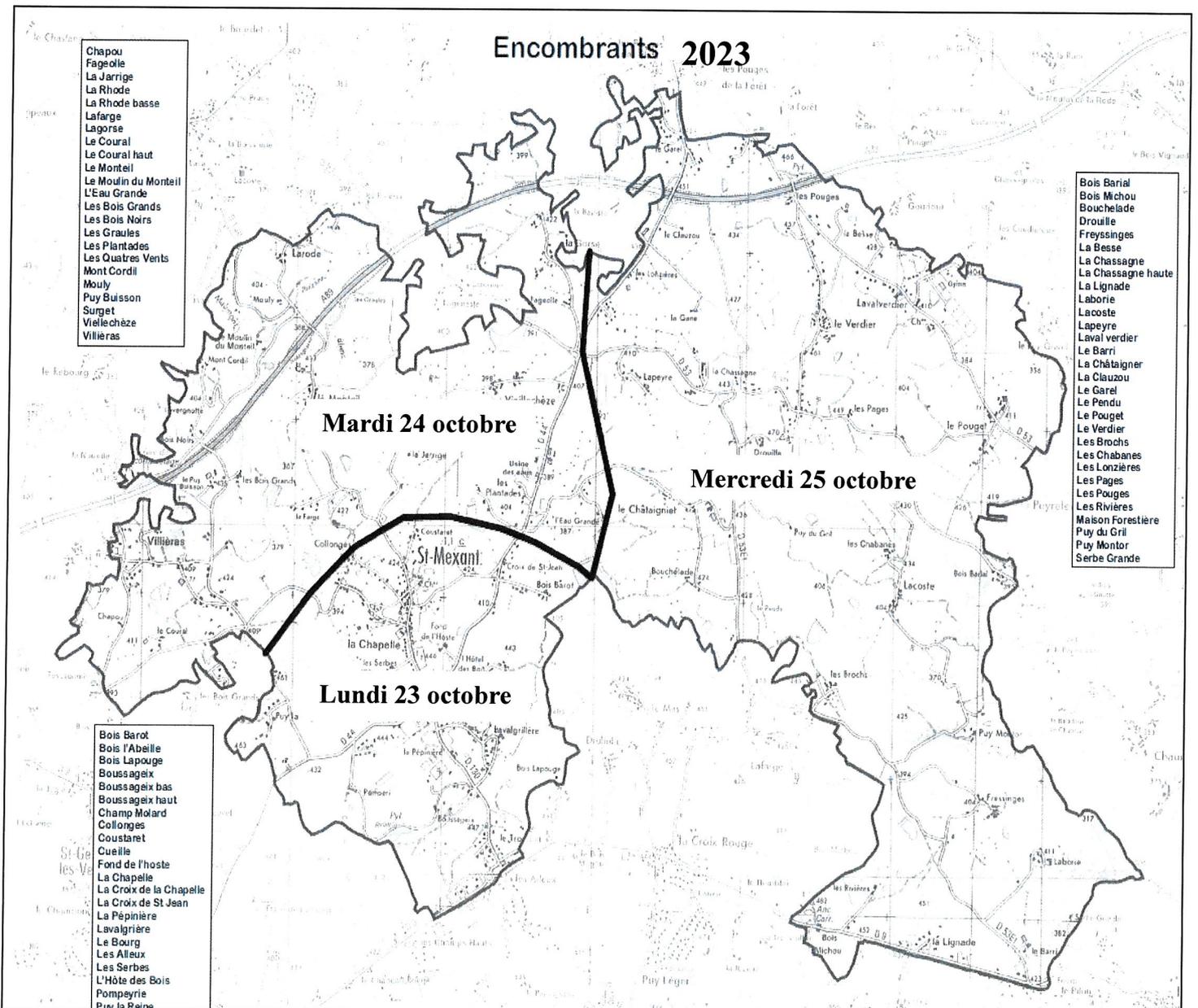
Comme chaque année, les membres du service technique de la Mairie procéderont à ce ramassage, démarche toujours très appréciée de nos concitoyens, qui leur permet de ne pas se soucier directement du transport à la déchetterie de ces encombrants.

Cette disposition, outre le service rendu aux habitants, devrait être de nature à éviter toutes les incivilités que nous constatons malheureusement trop souvent encore (dépôts sauvages ou inappropriés dans les containers)...

Sont concernés par cette collecte uniquement les déchets pouvant être manipulés par notre personnel communal, donc de taille moyenne et de poids raisonnable. Les cartons seront pliés et rabattus. Sont exclus les déchets ménagers, gravats, fluides et déchets verts, qui ne seront en aucun cas collectés.

Afin de préparer au mieux les parcours à effectuer par nos agents, merci de vous inscrire au préalable en mairie, par téléphone au 05 55 29 30 03 ou par mail mairie-saint-mexant@wanadoo.fr, en listant au mieux les objets concernés, notamment pour les plus volumineux. Lesdits objets seront déposés devant chez vous en bord de route, facilement accessibles, et la veille des passages prévus sur la carte ci-dessous.

Seuls les enlèvements préenregistrés seront effectués. Les dates retenues sont les lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 octobre, la carte jointe reprenant les différents secteurs par date.



EVOLUTION DE LA TAXE FONCIÈRE

Une publication dans LA MONTAGNE fait état d'une augmentation de la Taxe Foncière.

Nous tenons à préciser que la taxe foncière, comme vous pourrez le constater sur l'avis adressé par les services fiscaux, varie en fonction de plusieurs critères, notamment les pourcentages fixés par chaque collectivité concernée.

Pour sa part, le Conseil Municipal de SAINT-MEXANT a pris une délibération pour porter le pourcentage communal de 29,74 % à 30,74 %. Cette augmentation très limitée était malgré tout indispensable, car ce taux n'avait pas varié depuis plusieurs années.

Néanmoins, la part la plus importante de l'augmentation globale provient de la révision de la base (valeur locative théorique du bien) déterminée par les services fiscaux.

Par ailleurs, l'Association des Maires de France n'a pas manqué de réagir, à juste titre, au fait que la suppression de la taxe d'habitation, importante perte de fiscalité pour les communes, n'a pas été totalement compensée.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Comme chaque année à l'approche des fêtes de Toussaint, le personnel communal va effectuer des travaux d'entretien dans le cimetière et nous remercions les familles qui envisagent d'intervenir sur leur monument de bien vouloir le faire avant le vendredi 27 octobre.

NOUVELLES ACTIVITÉS

Julien EYSSIDIEUX vient de créer son entreprise "J2T Ride", spécialisée dans les loisirs verts (Moto, Quad & Vtt à Assistance Electrique).

Il propose des cours d'initiation et des randonnées dans notre verte Corrèze.

Vous le retrouverez également en tant qu'organisateur et sous-traitant dans des évènements grand public.

site internet : www.j2tride.fr

réseaux sociaux : j2tride



Cabinet de Sophrologie

Aurélié JAULHAC, psychomotricienne et sophrologue a ouvert son cabinet sur la commune cette année.

La sophrologie est une méthode adaptée aux personnes souhaitant réduire le stress, l'anxiété, les troubles du sommeil et alimentaires. Elle permet également de soulager les douleurs chroniques et de préparer aux examens (médicaux, scolaires, grossesse).

Aurélié Jaulhac propose des séances sur Saint Mexant mais également à domicile (dans un rayon de 30 km) ainsi qu'à Cornil. Accompagnement de l'enfant (4 ans) à l'âge « sénior ». Séances individuelles et en groupes.

Sur rendez-vous au 06 89 08 58 15

a.jaulhac.sophropsychomot@gmail.com



SALLE DES FETES – LOCATION ET UTILISATION

Nous voici donc à la fin des travaux, comme nous l'avons décrit dans les articles précédents.

C'est une grande satisfaction : ce projet correspond à un réel besoin pour la commune, et malgré quelques aléas inévitables dans le domaine de la construction, le résultat est satisfaisant.

Nous avons désormais à la disposition des habitants, des associations, des élus, ainsi qu'à différents utilisateurs pour des réunions ou des événements familiaux un lieu agréable, avec de magnifiques baies vitrées ouvrant sur le parc, avec terrasse, bien évidemment aux normes de sécurité et d'accès au PMR en particulier, mais aussi bien équipé.

Le Conseil Municipal mettra tout en œuvre pour conserver cette réalisation en excellent état. Ainsi sera réalisé, pour chaque utilisation, un état des lieux rigoureux afin que chacun soit impliqué et soucieux de préserver ce bien commun dans les meilleures conditions.

Une nouvelle tarification, tenant compte de l'ensemble des services proposés, a été votée lors du dernier Conseil Municipal. Le tableau de cette tarification sera disponible en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

INAUGURATION SALLE DES FETES

**Le CONSEIL MUNICIPAL a retenu la date du SAMEDI 18 NOVEMBRE à 11 Heures
pour l'inauguration de notre nouvelle salle
et nous sommes heureux de vous convier à cet événement.
Un apéritif sera servi à l'issue de cette manifestation.**

Vous trouverez, ci-dessous, un bulletin réponse à détacher et à retourner en Mairie au plus tard pour le 27 octobre, afin de faciliter l'organisation.

Vous pouvez également nous indiquer votre participation par mail (mairie-saint-mexant@wanadoo.fr)



INAUGURATION de la SALLE DES FETES de SAINT-MEXANT SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 à 11H

M /Mme :

Nombre de personnes :

Assistera (ont) à l'inauguration et à l'apéritif qui suivra.

Bulletin à retourner à la MAIRIE au plus tard le 27 octobre 2023

CANTINE À UN EURO

La commune de SAINT-MEXANT, à l'instar de bien d'autres communes avoisinantes, envisage de mettre en place le dispositif « CANTINE à UN EURO » proposé par l'Etat.

Par conséquent, comme le veut la réglementation, nous devons déterminer plusieurs tarifs de repas, en fonction de différentes tranches de quotient familial CAF. Nous collectons actuellement les pièces justificatives nécessaires.

Cette tarification progressive permettra à tous les élèves de « bien manger » avec un repas complet et équilibré.

UNE RENTRÉE SCOLAIRE RÉUSSIE

Ce lundi 04 septembre, c'était la rentrée scolaire et nos 120 élèves et leurs enseignantes étaient au rendez-vous pour ce grand jour.

Les écoliers ont été répartis en 6 classes, de la Petite section de Maternelle jusqu'au CM2.

Les plus grands avaient le sourire à l'idée de retrouver leurs camarades tandis que les plus petits étaient un peu inquiets de se retrouver dans un monde nouveau pour eux.

Il en est ainsi depuis toujours et chaque rentrée scolaire connaît ses premiers jours d'angoisse et de découvertes. C'est normal.

Heureusement, tout rentre rapidement dans l'ordre. Chaque élève, pour les plus grands d'entre eux, reprend bien vite ses marques et le rythme nécessaires à une bonne année scolaire.

L'adaptation des plus petits est incroyable et, depuis plus d'un mois maintenant, il convient de souligner qu'ils ont énormément progressé en autonomie et en responsabilité.

Ces changements s'opèrent grâce au travail constant et énorme de toute l'équipe éducative qui entoure les enfants tout au long de la journée. Les enseignantes bien sûr, secondées par leurs ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en Écoles Maternelles), les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) sans oublier notre Personnel qui officie à la garderie matin et soir et pendant le temps de restauration. Pendant ces moments quelques règles élémentaires de bonne tenue et de respect sont dispensées.

Durant la pause estivale, les agents municipaux ont réalisé différents travaux d'entretien et de grand nettoyage pour l'ensemble des salles de classe et des parties communes.

Toutes les conditions sont donc réunies pour une bonne année scolaire. Nous adressons tous nos vœux de réussite et d'épanouissement aux écoliers. Qu'ils prennent plaisir à apprendre et à se cultiver !

DEUX NOUVELLES ENSEIGNANTES À SAINT MEXANT

**Nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous deux nouvelles professeures des écoles :
Mme Danielle BARAKA et Mme Marie RIPOLL.**

Mme BARAKA enseigne en classe double : 13 élèves en grande section de maternelle et 15 élèves en classe de CP. Avant d'intégrer l'école de Saint-Mexant, elle officiait à l'école de Chamberet.

Elle est également rattachée à l'université de Limoges où elle dispense des cours d'anglais aux étudiants de 3^{ème} année, tout en préparant un doctorat d'anglais.

Nos jeunes élèves de CP vont ainsi pouvoir bénéficier pleinement de ses compétences linguistiques pour leurs cours d'anglais !

Mme RIPOLL assure la décharge de direction de Mme Murielle CHIRICO tous les vendredis et prend en charge ses 15 élèves de moyenne section et 7 de grande section. Elle arrive de Bordeaux où elle enseignait depuis de nombreuses années déjà. Suite à une mutation professionnelle familiale, elle a postulé entre autres écoles du département pour Saint Mexant, et c'est ce choix qui a été retenu pour notre plus grand plaisir.

Nous leur souhaitons à toutes les deux la bienvenue et une très belle année à Saint-Mexant.

PRIME JEUNES

Pour la troisième année consécutive, la municipalité remettra aux Jeunes de la commune atteignant leurs 18 ans au cours de l'année 2023 une prime de 200 €.

Cette somme constituera une aide pour leurs études, leur permis de conduire entre autres.

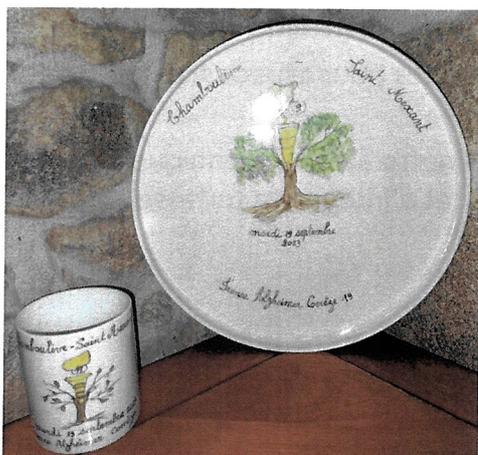
Une invitation leur sera adressée, afin de les rencontrer le samedi matin 9 décembre : le Maire leur remettra le LIVRET du CITOYEN, rappelant les droits et devoirs inhérents à l'atteinte de la majorité. Cette cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité avec les jeunes et leurs parents s'ils le souhaitent.

JOURNÉE ALZHEIMER

Le 21 septembre dernier l'Association FRANCE ALZHEIMER célébrait la journée mondiale ALZHEIMER.

Les responsables corréziens avaient à cette occasion organisé plusieurs manifestations, reprenant la symbolique de la flamme olympique.

Une matinée s'est déroulée le 19 septembre à CHAMBOULIVE, désignée VILLE ETAPE. SAINT-MEXANT, également VILLE AIDANTE de cette association, a décidé de s'associer à cette manifestation. C'est ainsi que des marcheurs de notre commune se sont joints à ceux de CHAMBOULIVE, qu'une initiation à la pétanque a été réalisée par « MaBoule19 », sous la houlette de Pierrot Condamine, pour les enfants de l'école.



Les membres de la section Loisirs Créatifs, représentée par Danie Saintipoly et Pascale Murat, avaient réalisé pour cette occasion de magnifiques objets décorés sur ce thème et vendus au profit de France Alzheimer.

Merci aussi pour leur présence à Josy Bordes et Danielle Mirat, co-présidentes du Bel Automne. Cette matinée fut un vrai moment de convivialité, au service de cette cause.



Remise des assiettes par Patrick Bordas, Maire de Saint Mexant à Betty Dessine, Maire de Chamboulive et à Luc Roumazeille, Président d'Alzheimer Corrèze

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

La municipalité commémore régulièrement les dates importantes de notre histoire.

Une cérémonie aura donc lieu le 11 NOVEMBRE prochain, avec dépôt de gerbe au monument aux morts. Le départ du cortège, précédé du porte-drapeau, se fera devant la mairie à 11 H 30.

Nous invitons les habitants jeunes et moins jeunes qui le désirent, à se joindre à cette manifestation. Elle sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un apéritif.

TRAVAUX DE VOIRIE

En relation avec TULLE-AGGLO,
la commune a récemment réalisé des travaux de voirie au lieu-dit « Le CHATAIGNIER ».

La route au départ de la RD 44, VCIC Mo1, a ainsi bénéficié d'un nouveau revêtement.



LA SALLE DES FÊTES

Enfin nous arrivons au bout de ce projet primordial pour notre commune.

Les travaux ont été réceptionnés fin septembre avec 1 mois de retard dû à des problèmes de livraison de matériaux et de difficultés de gestion des entreprises. Le résultat est là, conforme à nos souhaits. La capacité de la salle passe à 170 personnes assises, dans des conditions de confort nettement améliorées.

Les équipements sont nombreux : sonorisation, vidéo projection, praticables pour espace scénique, cuisine équipée, salon d'accueil avec bar, vestiaires, etc...

Les aménagements paysagers en périphérie de la salle, à la charge de notre service technique, sont en cours de réalisation. Ils permettront d'offrir un peu plus d'espaces verts et d'intégrer la terrasse au parc.



Un parvis de liaison entre la mairie et l'entrée de la salle est à l'étude de manière à parfaire celle-ci. Vous trouverez prochainement sur le site internet de la Mairie les nouveaux tarifs de location que nous avons dû revoir à la hausse, compte tenu des prestations fournies.

Une inauguration officielle est prévue le 18 novembre, vous êtes bien sûr les bienvenus.

Vous trouverez, également dans ce bulletin, un coupon réponse à nous retourner si vous souhaitez être présent pour cet événement.

Vous pouvez également indiquer votre présence par mail.



Le Favars Saint-Mexant Football Club (FSMFC) est un club de football amateur situé dans les communes de Favars et de Saint-Mexant.

Équipes, lieux d'entraînement et horaires :

Baby : 2019 : St Germain les Vergnes, Samedi à 10h30

U7 : 2017-2018 : St Mexant, Samedi à 10h30

U9 : 2015-2016 : St Germain les Vergnes, Mercredi à 16h00 et Samedi à 10h30

U11 : 2013-2014 : St Germain les Vergnes, Mercredi à 17h00 et Samedi à 11h30

U12 : 2012-2013 : Perpezac, Mercredi à 17h00 et Vendredi à 18h15

U13 : 2011-2012 : St Mexant, Mercredi à 18h00 et Vendredi à 18h15

U15 : 2009-2010 : Saint Clément, Mercredi à 17h00 et Vendredi à 18h00

U17 : 2007-2008 : Seilhac / Saint-Mexant, Mercredi à 17h00 et Vendredi à 18h00

Sénior Femme : Favars, Mardi à 19h30 et Jeudi à 19h30

Sénior Homme : Saint Mexant, Mardi à 19h30 et Vendredi à 19h30

Personnes Référentes :

❖ **Responsable Jeunes** : Pascal Bouyoux

Téléphone : 0671515511

Email : pascal-bouyoux@orange.fr

❖ **Équipe Féminine Sénior** : Jean-Michel Lujan

Téléphone : 0667521025

Email : jean-michel.lujan@orange.fr

❖ **Équipe Homme Sénior** : Laurent Da Silva

Téléphone : 0760661234

Email : dasilva.laurent@gmail.com

❖ **Président du Club** : José Antunes

Téléphone : 0688328294

Email : azedeco@gmail.com

Page Facebook : Favars/Saint-Mexant Football Club 2023-2024

Email : fsm.fc1994@gmail.com



DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023

entrée
gratuite

**MARCHÉ
DE NOËL**



SAINT MEXANT

**ALIGOT-SAUCISSE À EMPORTER
(10 EUROS LA PART)**



Métiers
de bouche

Déco
Livres



Avec le
Père Noël

Créations



Tombola

Animations

**APÉRITIF OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ À 11H30
RÉSERVATION STANDS ET ALIGOT AU 06 82 26 31 00 (APRÈS 18 HEURES)**

La société communale de chasse de Saint Mexant tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos repas à emporter qui ont été un véritable succès ainsi que tous nos bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

La société de chasse se tient aussi à votre disposition si vous avez des questions ou des problèmes avec les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).



PAS DE VACANCES POUR LE BEL AUTOMNE

Le club des aînés n'arrête pas ses activités pendant l'été, sauf pour la section gymnastique qui s'est clôturée le 3 juillet par un repas sur place avec l'ensemble des participantes. La reprise a eu lieu le 11 septembre.

Pétanque, jeux de cartes et farniente étaient au rendez-vous pour le pique-nique du 7 juillet à l'étang de St Pardoux nouvellement aménagé d'une très belle halle.

L'humidité et la fraîcheur nous ont obligés à annuler la sortie pêche à la truite au Moulin du Sabeau à Beynat le samedi 5 août. Espérons que ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

L'été s'est conclu par la traditionnelle tombola à la Fête du melon (300 lots vendus) et notre participation au repas des chasseurs.

Une soixantaine de participants étaient présents le 22 septembre au repas " tête de veau" au restaurant Vernat.

Et bien sûr chaque semaine pour l'entretien du corps et de la mémoire un peu de marche et de jeux de cartes.

A noter : pour la première fois, le club organise un Loto ouvert à tous, le samedi 18 novembre, à Favars.

Venez nous soutenir et gagner de nombreux lots !



LIBRE EXPRESSION

L'automne est là, cependant nous sommes bien loin de penser que les champignons poussent dans nos bois tant les températures sont élevées. A quel moment les entreprises du CAC 40 et autres vont-elles prendre conscience que sauver notre planète est une priorité vis à vis de leurs fortunes de plus en plus affolantes. C'est bien à toutes et tous de faire cet effort et il est également temps d'augmenter les salaires face aux prix qui ne cessent de croître ! C'est impensable de voir nos étudiants, nos retraités, les travailleurs faire la queue aux restos du cœur ou secours populaire pour manger, pour vivre simplement !

Espérons que cette fin d'année 2023 va leur ouvrir les yeux.

En ce qui concerne notre belle commune, les projets avancent doucement mais sûrement.

Effectivement les travaux engagés ou à venir sont suspendus à l'inflation des matériaux qui freine leur avancement. Des choix budgétaires sont réalisés afin de prioriser les actions économiques, financières et sociales de notre municipalité.

Les manifestations annuelles se sont magnifiquement bien tenues, nos associations ont encore une fois montré qu'elles étaient pleinement impliquées.

Associations qui sont reparties pour une nouvelle saison et on leur souhaite plein de bonnes choses.

Dans l'attente de vous voir, on vous souhaite le meilleur pour cette fin d'année, que tous vos projets se réalisent.

Bien à vous.

Liste SAINT MEXANT 2020-2026

Antignac Matthieu, Chassing Stéphanie, Maury Gaëlle



Le Foyer Culturel et Sportif, association Loi 1901, participe à l'animation culturelle et sportive au profit des habitants de Saint Mexant et des communes alentour.

Dans ce cadre, plusieurs activités vous sont proposées : l'atelier loisirs créatifs, la country, le kangoo jump, le yoga, la pétanque, le football, papotage en patois...

Pour suivre nos actualités : facebook « foyer culturel et sportif de saint mexant ».

ATELIER LOISIRS CREATIFS

Cette section du foyer comporte 23 adhérents.

Deux activités ont lieu au sein de l'atelier, salle du Bel Automne. Un calendrier est établi en fonction de l'occupation de la salle.

- Peinture sur porcelaine

En alternance : le 1^{er} et 3^e mardi

Ou vendredi si l'atelier n'a pas lieu le mardi. Les objets très variés sont peints et ensuite cuits dans des fours spécifiques.

- Atelier bricolage : le lundi ou le vendredi

Nombreuses activités où chacun peut s'exprimer et choisir le thème

Peinture sur verre, sur tissus, sur soie, mosaïque, cyanotype, travail du papier, tableau perles « diamant », etc...

La cotisation annuelle est fixée en assemblée générale.

Chacun apporte ses idées, les nouvelles étant les bienvenues.

L'ambiance est chaleureuse, vous pouvez venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

En contactant Alice pour la porcelaine au 06.43.45.70.84,

Danie au 06.89.89.04.60 ou Pascale au 06.79.59.11.33 pour les autres activités.

Pour la Country, les "St Mex Dancers" :

Nous nous retrouvons pour répéter tous les vendredis de 19h30 à 22h30 selon les niveaux (3 niveaux différents)

Les cours sont le 4^{ème} vendredi de chaque mois, dispensés par Angélique Heurtaux, professeur diplômée d'état.

Personne à contacter pour tous renseignements, Gaëlle Maury au 06.88.80.45.81

Facebook " St Mex Dancers Country-linedance"

Yoga :

Les cours ont lieu les jeudis à 18h45

Contact : Sylvie Bordas au 06.88.61.37.29

MABOULE19 (pétanque)

Responsable : Pierrot Condamine

Contact : maboule19.stm@gmail.com

Entraînement tous les vendredis soirs 18h de mars à octobre, sur l'esplanade de la mairie.

Pour le jump, "The St Mex Jump" :

Nous nous retrouvons tous les mardis soirs de 19h à 20h

Personne à contacter pour tous renseignements, Gaëlle Maury au 06.88.80.45.81

Facebook "The st mex jump"

Le Tennis Club du Plateau regroupe les communes de Saint Mexant, Saint Clément, Saint Germain Les Vergnes, Favars et Chameyrat et joue sur les infrastructures de ces communes.

L'école de tennis est encadrée par une professeure de tennis titulaire d'une licence STAPS option éducation motricité et le niveau 1 d'éducateur de tennis. Les cours sont au nombre de 27 sur la période du 21 septembre 2023 au 30 juin 2024 hors vacances scolaires, et 4 heures par semaine organisés par groupe de niveaux pour enfants adolescents et adultes.

Contacts : Julien Soquet, Président 06.22.65.44.48 pour tout renseignement sur le fonctionnement du club et José Perez, 06 50 29 06 61 pour la partie administrative.

ACQUISITION FONCIÈRE À POMPEYRIE

Après plus de 2 années de négociations intenses, depuis le 05 juillet nous sommes propriétaires des parcelles A2258 et A885, sises au lieudit POMPEYRIE à proximité du nouveau lotissement.

Cette acquisition de près de 7 ha, dont 6 sont constructibles, nous assure une réserve foncière intéressante.



POUR LA PREMIÈRE FOIS À SAINT MEXANT : UN FINANCEMENT PARTICIPATIF ! (POUR NOTRE COMPLEXE SPORTIF À BOUSSAGEIX)

Comme nous vous l'avions annoncé lors d'une précédente publication, notre commune va se doter d'installations sportives intergénérationnelles, renouvelées pour certaines et nouvelles pour d'autres

Cela représente un investissement certes important mais le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de le mener à bien, parce qu'il répond d'une part à un réel besoin pour nos concitoyens et d'autre part parce que nous avons réussi à obtenir 80 % de subventions du montant des travaux Hors Taxe, ce qui était au départ quasi inespéré. Une opportunité à saisir absolument.

Cela étant dit, nous vous proposons de vous impliquer et de partager avec nous ce beau projet par le biais d'un financement participatif sous forme de dons. Nous avons obtenu l'accord des services fiscaux pour que ces dons bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % (exemples : un don de 10 € représentera après réduction une dépense réelle de 3.40 €, et 34 € pour un don de 100€).

Bien évidemment, nous allons solliciter également tous nos partenaires professionnels et également les diverses entreprises du territoire.

Un site internet dédié sera prochainement ouvert, afin de décrire très précisément le projet et de recueillir les dons mais vous pouvez également vous rapprocher de la Mairie pour nous faire part de votre souhait de participer si vous n'avez pas d'informatique à votre disposition (participation par chèque ou en numéraire possible).

Nous vous invitons à être nos porte-paroles auprès de vos proches et amis pour être pleinement acteurs du « bien vivre ensemble » de notre commune car vous l'aurez compris, tous les dons même minimes seront les bienvenus et contribueront à la réussite de ce beau projet.

Nous ne doutons pas que les Saint-Mexantois(es) et leurs familles se sentiront concernés et motivés pour apporter « leur pierre à l'édifice ».

Nous vous en remercions vivement.

CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal réuni le 6 octobre a pris une délibération permettant de lancer l'opération de régularisation des sépultures.

Les sépultures concernées sont celles dont l'acte de concession n'est trouvé ni en mairie ni aux Archives Départementales, ou nécessitant des précisions sur l'acte.

Cette opération, décrite dans le communiqué qui suit, conclura les actions sur lesquelles l'équipe municipale s'était engagée à la suite de l'état des lieux réalisé en début de mandat :

- ❖ Mise à la disposition des habitants de nouveaux équipements en réponse aux évolutions des attentes des familles : cavurnes, concessions de 3 m², ossuaire,
- ❖ Acquisition en cours d'un terrain pour une future extension du cimetière,
- ❖ Amélioration de la gestion du cimetière :
 - Rédaction d'un règlement intérieur disponible sur le site internet de la commune et aux entrées du cimetière,
 - Arrêt de délivrance de concessions perpétuelles et création de concessions de 15, 30 et 50 ans,
 - Passage progressif d'une gestion « papier » à une gestion informatisée facilitant et sécurisant l'archivage, la mise à jour et la consultation des documents,
 - Mise en place de processus sécurisant la gestion et facilitant le dialogue avec les familles,
 - Consolidation des aspects juridiques.

**COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-MEXANT
OPERATION DE MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL
PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION
RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN**

La commune de Saint-Mexant a réalisé un état des lieux des sépultures et des concessions de son cimetière. Cet état des lieux fait apparaître que, pour un certain nombre de sépultures, les titres de concession ne sont disponibles ni à la mairie, ni aux archives départementales. Ces sépultures appartiennent donc par définition au régime du « terrain commun » jusqu'à preuve du contraire (production de l'acte de concession dont un exemplaire est remis à la famille).

Parmi ces sépultures, il apparaît en outre que certaines ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est fort ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La tombe en terrain commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en terrain commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s).

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

A ce titre, les familles disposent jusqu'au 30 novembre 2024. En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures, en l'état et les restes seront réinhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR. Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission. Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2023-2024, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

DES CHEMINS DE RANDONNÉES À SAINT MEXANT

Ca avance, ça avance....

Notre premier circuit appelé n° 1 a vu le jour et est entièrement balisé. Il part du village des Brochs et offre une jolie boucle de 6,5 km sans difficulté particulière avec peu de dénivelé et accessible à tous (grands et petits). Les « retours » des personnes qui l'ont déjà emprunté sont très positifs et encourageants et nous ne pouvons que vous inciter à le découvrir.

Nous avons laissé passer les vacances et les grosses chaleurs estivales mais sommes désormais prêts à reprendre notre tâche pour proposer prochainement 2 nouveaux circuits de randonnées pédestres.

Ce travail consiste en amont au repérage, débroussaillage parfois, et balisage (plantation des poteaux, inscriptions...) et en aval à l'élaboration des fiches descriptives de ces circuits.

Chacun d'entre vous peut donc s'investir selon ses moyens, son temps et ses compétences et sans engagement. Comme il se dit fréquemment : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Nous allons tenir une réunion de reprise de travail le LUNDI 16 OCTOBRE à 20 h 00, salle du conseil municipal et vous êtes plus que jamais conviés à venir nous rejoindre.

Merci par avance et à bientôt !



ENCORE UN SUCCÈS POUR LES RENCONTRES SPORTIVES DU PLATEAU!

L'heure est venue de faire le bilan de l'opération « du sport en été » organisée par les communes de Chameyrat, Favars, St Hilaire-Peyroux et Saint-Mexant pour la 3^{ème} année consécutive.

Et le moins que l'on puisse dire est qu'elle a été de nouveau une réussite, avec pas moins de 76 enfants qui ont pu s'initier à différents sports grâce à l'association Profession Sport Limousin.

Au total, 23 séances de 2 heures financées entièrement par les 4 communes ont été proposées tout au long de l'été les après-midis de 14 h à 16 h par deux éducateurs investis et professionnels qui ont su s'adapter aux différentes conditions climatiques. Les jeunes, âgés de 5 à 14 ans, ont ainsi découvert ou redécouvert

jeux athlétiques, jeux d'adresse, jeux d'opposition, activités de pleine nature, parcours, etc...

L'objectif était d'occuper les enfants sur la période de vacances, tout en véhiculant les valeurs du sport et en s'amusant.



UN NOUVEAU LOCAL VASTE ET FONCTIONNEL POUR LES CHASSEURS

Nous avons eu le plaisir de remettre aux représentants de la Société de Chasse les clés d'un local vaste et fonctionnel qui leur permettra de se réunir, de préparer leurs actions et leurs saisons de chasse.

Cet investissement était attendu depuis de nombreuses années et a enfin pu voir le jour une fois surmontées les diverses contraintes administratives et financières.

Au cours de l'inauguration, Patrick BORDAS a exprimé sa satisfaction et la fierté de la commune d'avoir pu voir aboutir ce projet, inscrit au programme de ce mandat et répondant aux attentes de cette association. Il a également souligné le rôle nécessaire de la société de chasse qui, grâce à ces actions, permet de réguler la faune, la sauvagine et les espèces nuisibles, concourant au maintien d'un équilibre écologique indispensable au territoire.

Le Président de la Société, Charles TERRIAC, a coupé le ruban aux côtés du Maire et a remercié la municipalité pour l'investissement de ce local mis à leur disposition. Ils en feront un très bon usage.



DE NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION

Afin d'améliorer la sécurité, des modifications de circulation ont été effectuées sur la VC2 (route du fond du bourg).



La création d'une zone à 30 Km/h avec la pose de cousins berlinois impose un alternat de priorités.

Cet aménagement permettra aux riverains d'appréhender sereinement le trafic routier important sur cette voie communale.

Merci de respecter ces nouvelles règles de circulation, pour le bénéfice de tous.

LE LOTISSEMENT POMPEYRIE II

Les premières maisons sortent de terre, le lotissement commence à prendre vie.

Malgré tout, du fait de la conjoncture actuelle qui fait que le coût de la construction a explosé et que le taux des crédits ne cessent de grimper, les ventes stagnent et aujourd'hui il reste 6 beaux terrains qui attendent des heureux propriétaires .

Aussi n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour tous renseignements.



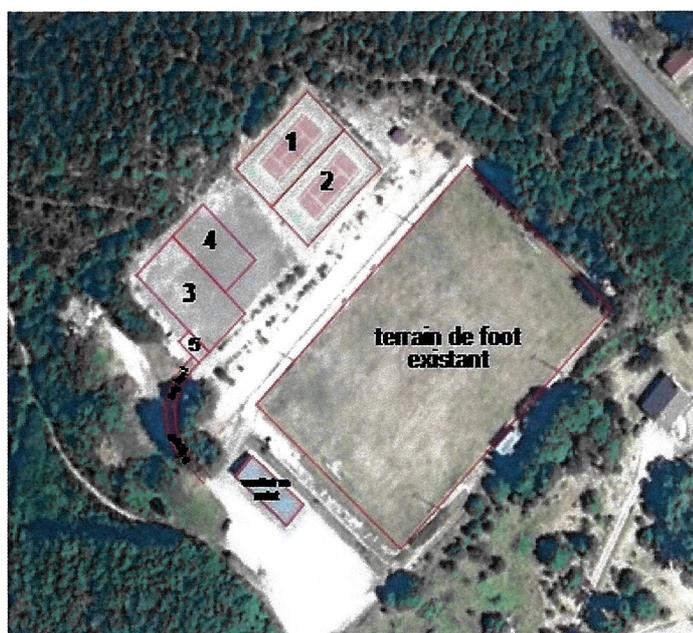
LE COMPLEXE SPORTIF

L'appel d'offres pour la rénovation et l'extension du complexe sportif a été lancé début septembre et les entreprises doivent remettre leurs offres prochainement.

Les travaux prévus consistent en :

- ◆ la construction d'un terrain de tennis neuf qui sera réservé à la compétition en club,
- ◆ la réhabilitation d'un terrain de tennis existant qui sera ouvert gratuitement à tous,
- ◆ le réaménagement du deuxième terrain de tennis existant qui sera transformé en terrain multi-sport ouvert à tous, avec mise en place d'un équipement spécifique,
- ◆ la construction d'un skate-park conforme aux souhaits des jeunes de la commune qui sera lui aussi gratuit et ouvert à tous.

L'ouverture de ces installations est espérée pour le printemps 2024. Une campagne de financement participatif va être lancée prochainement, vous en trouverez le détail dans un autre article.



- 1 - Terrain de tennis réhabilité en terrain multisports
- 2 - Terrain de tennis régénéré sans changement
- 3 - Construction d'un SKATE PARK 26x15m
- 4 - Construction d'un terrain de tennis 36x18m